coderroute

Date de publication : 9 septembre 2008 - Date de téléchargement 26 octobre 2025

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 5 SEPTEMBRE 2008 DÉTERMINANT LES MODÈLES DES DOCUMENTS VISÉS À L'ARRÊTÉ ROYAL DU 4 MAI 2007 RELATIF AU PERMIS DE CONDUIRE, À L'APTITUDE PROFESSIONNELLE ET À LA FORMATION CONTINUE [...] CONTENU

Contenu

- Article 1
- Article 2
- Article 3
- Article 4
- Article 5
- Article 6
- Article 7
- ANNEXES
- Annexe 1re
- Annexe 2
- Annexe 3
- Annexe 4
- Annexe 5
- Annexe 6

Vias institute Page 1 sur 13

Article 1

Le modèle du certificat pour les personnes qui effectuent du transport de personnes et qui ne possèdent pas de permis de conduire belge ou européen, visé à l'article 8, § 1^{er}, 3° de l'arrêté royal du 4 mai 2007 relatif au permis de conduire, à l'aptitude professionnelle et à la formation continue des conducteurs de véhicules des catégories C1, C1+E, C, C+E, D1, D1+E, D, D+E est fixé conformément au modèle qui figure en annexe 1.

Article 2

Le modèle du permis de conduire provisoire professionnel, visé à l'article 14 du même arrêté est fixé conformément au modèle qui figure en annexe 2.

Article 3

Le modèle du formulaire de demande d'un permis de conduire provisoire professionnel, visé à l'article 18 du même arrêté est fixé conformément au modèle qui figure à l'annexe 3.

Article 4

Le modèle de l'attestation de réussite pour l'examen théorique de qualification initiale, visée à l'article 30, § 3 du même arrêté est fixé conformément au modèle qui figure à l'annexe 4.

Article 5

Le modèle du certificat de qualification initiale, visé à l'article 35, § 5 du même arrêté est fixé conformément au modèle qui figure à l'annexe 5.

Article 6

Le modèle du certificat de formation continue, visé à l'article 45 du même arrêté est fixé conformément au modèle qui figure à l'annexe 6.

Article 7

Le présent arrêté entre en vigueur le 10 septembre 2008.

ANNEXES

- Annexe 1^{re}. Certificat d'aptitude professionnelle valable pour le transport de voyageurs effectué par des conducteurs qui ne possèdent pas de permis de conduire belge ou européen.
- Annexe 2. Permis de conduire provisoire professionnel.
- Annexe 3. Demande d'un permis de conduire provisoire professionnel.
- Annexe 4. Attestation de réussite de l'examen théorique de qualification initiale.
- Annexe 5. Certificat de qualification initiale.
- Annexe 6. Certificat de formation continue.

Annexe 1^{re}

Vias institute Page 2 sur 13

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE VALABLE POUR LE TRANSPORT DE VOYAGEURS EFFECTUÉ PAR DES CONDUCTEURS QUI NE POSSEDENT PAS DE PERMIS DE CONDUIRE BELGE OU EUROPÉEN

Format (document déployé) 105/150 mm - papier 120 g

Pages extérieures

Numéro

			ROYAUME DE BELGIQUE						
			; •	\mathbf{B}^{\star}	+				
				cat d'Ap essionn					
			CE DOCUMENT EST DÉLIVRÉ AUX PERSONNES QUI NE SONT PAS TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE BELGE OU EUROPÉEN						
			Le titulaire de l'examen de que combiné ou l'equalification ini véhicule du grand Royal du 4 mai	ualification ini examen comp tiale pour la roupe D prév	tiale, l'examen plémentaire de conduite d'un				
Pages intérieures									
Nom : Prénoms :			Sous- catégorie Catégorie	Code	Valable jusqu'au				
Date et lieu de naissa	ance:		D1						
N° permis de condui	re:		D						
Délivré par :			D1E						
	Photo		DE						
A Le:			Ce certificat est pers titulaire	sonnel et doit êti	e signé par le				
Le.	Signature du titulaire								
	_								

Vias institute Page 3 sur 13

Annexe 2

Vias institute Page 4 sur 13

PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRE PROFESSIONNEL Format (document déployé) 105/150 mm - papier 120 g

Pages ext	érie	eur	es
-----------	------	-----	----

ROYAUME DE BELGIQUE

PERMIS DE CONDUIRE **PROVISOIRE PROFESSIONNEL**

Ν°

Le titulaire de ce document est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie indiquée avec l'assistance d'un guide qui répond aux conditions reprises à l'article 52, §1, 3° de l'arrêté royal du 4 mai 2007 relatif au permis de conduire, à l'aptitude professionnelle et à la formation continue des conducteurs de véhicules des catégories C, C+E, D, D+E et des sous-catégories C1, C1+E, D1, D1+E

VALABLE UNIQUEMENT EN BELGIQUE

Page 5 sur 13

C1	С	C1+E	C+E	D1	D	D1+E	D+E				
Docume	nt d'identi		re du titulaire	le Sign ou d Scea	vré à ature du bou e son délégu au						
		Pho	to	Con	ditions restri	ctives d'usage					
Nom : Prénoms Date et li	s : eu de nai	ssance :		(12)	Valable jusqu'au: (12 mois) Prorogé jusqu'au:						
	CANDIDAT (CONDUCTEUR	t								

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL MOBILITÉ ET TRANSPORTS

DEMANDE D'UN PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRE PROFESSIONNEL CATÉGORIE OU SOUS-CATÉGORIE C1-C1+E-C-C+E-D1-D1+E-D-D+E

JE SOUSSIGNÉ(E)	1/-				14											A REMPLIR PAR L'AUTORITÉ
	VOI	rver	so et	cor	npie	ter	_				_		_		_	PERMIS DE CONDUIRE
Nom et prénom :	Щ	\perp	Ш	\perp	\perp	Ш	\perp	\perp			\perp	\perp	_	\perp		PROVISOIRE PROFESSIONNEL
	Ш															Cat./Sous-cat. :
Date et lieu de naissance :	П	Т	П		7											Cat./Sous-cat
N° document d'identité :	П		П			П	Т	Т			Т	Т	П	\top	7	
Adresse (rue, n°, boîte) :	П	Т	П	Т	Т	П	Т	\top		П	T	\neg	T		1	N°: Délivré le :
Code postal + commune :	\sqcap		П	\top	\top	П	\top	\top		\Box	T	\top	┪	\top	1	Le préposé :
N° registre national :			П								\top					20 p. opodo .
(Cochez la case adéquate) C1 C1E Fait à Signature du demandeur :							,									DE
A REMPLIR PAR LE CEI Je soussigné(e)															Er	ALTERNANCE
Nom du centre :																
Numéro d'agrément:																
Atteste que le demandeur	r est	ins	crit	dan	S C	e ce	ntre	e de	fo	rma	tio	n p	ro	fessi	ior	nnelle
																SCEAU:
Date :								S	Sign	atu	re	:				
A REMPLIR PAR L'AUTOF	RITÉ															
Attestation médicale :													Va	alidité	é :	
Restrictions :																

F04

Vias institute Page 6 sur 13

I. DECLARATION RELATIVE A L'ABSENCE DE DECHEANCE DU DROIT DE CONDUIRE

Je déclare ne pas être déchu du droit de conduire un véhicule de la catégorie sollicitée et avoir réussi, le cas échéant, les examens de réintégration dans le droit de conduire.

Date: Signature:

II. AVERTISSEMENT

Quiconque a fait une fausse déclaration en vue d'obtenir un permis de conduire provisoire professionnel est puni d'une amende de 200 à 2.000 EUR (augmentée des décimes additionnels). En outre, le juge peut prononcer une déchéance du droit de conduire soit à titre définitif, soit à titre temporaire pour une durée de huit jours au moins et de cinq ans au plus; cette déchéance peut être assortie d'examen(s).

III. ATTESTATIONS ET PHOTO

La demande de permis de conduire provisoire professionnel dûment complétée et signée par l'intéressé et munie des attestations requises doit être présentée à l'administration communale accompagnée du document d'identité et de deux photographies de 35mm sur 45mm prises de face, d'exécution récente et avec lunettes si le requérant en porte habituellement. Pour des raisons médicales ou religieuses, dûment justifiées, une photographie où la tête est couverte peut être admise à la condition que le visage, c.à.d. le front, les joues, les yeux, le nez et le menton, soient entièrement découverts.

IV. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Les données collectées à l'aide de ce formulaire seront traitées pour la gestion des permis de conduire et titres qui en tiennent lieu par et sous la responsabilité de l'Etat belge représenté par le Ministre ayant la sécurité routière dans ses attributions, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

Si vous désirez prendre connaissance des données qui vous concernent et demander, le cas échéant, la rectification de celles-ci, adressez-vous à la Direction générale Mobilité et Sécurité routière - Service Permis de conduire - City Atrium, Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles.

Annexe 4

Vias institute Page 7 sur 13

ROYAUME DE BELGIQUE

ATTESTATION DE REUSSITE DE L'EXAMEN THEORIQUE DE QUALIFICATION INITIALE

GROUPE D (TRANSPORT DE VOYAGEURS)						
GROUPE C (TI	RANSPORT DE MARCHANDISES)						
LE CANDIDAT :							
Nom et prénom :							
Date et lieu de naissance :							
Adresse (rue, numéro, boîte) :							
Code postal et commune :							
N° registre national :							
Pays (autre que Belgique):							
N° permis de conduire (si non-résident en	Belgique):						
A REUSSI LA PARTIE THEORIQUE D	DE :						
L'examen de qualification initiale							
L'examen combiné							
L'examen complémentaire de qual	ification initiale						
NOTAMMENT POUR CHACUNE DES	S PARTIES SUIVANTES :						
	Date de réussite						
Epreuve théorique							
Etudes de cas							
Epreuve orale							
Numéro d'agrément et cachet du	Le préposé du centre d'examen :						
centre d'examen :	Nom :						
	Defense						
	Prénom :						
Numéro de dossier du candidat :	Date et Signature :						

Vias institute Page 8 sur 13

Annexe 5

Vias institute Page 9 sur 13

ROYAUME DE BELGIQUE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION INITIALE

GROUPE	D (TRANSPORT DE VOYAGEURS)							
GROUPE C	(TRANSPORT DE MARCHANDISES)							
LE CANDIDAT :								
Nom et prénom :								
Date et lieu de naissance :								
Adresse (rue, numéro, boîte) :								
Code postal et commune :								
N° registre national :								
Pays (autre que Belgique) :	Pays (autre que Belgique) :							
N° permis de conduire (si non-résident en Be	elgique) :							
A REUSSI LA PARTIE PRATIQUE DE :								
L'examen de qualification initiale								
L'examen combiné								
L'examen complémentaire de qualification	on initiale							
NOTAMMENT POUR CHACUNE DES PART	TIES QUI SONT D'APPLICATION :							
Date de réussite								
Epreuve de conduite sur la voie publique								
Epreuve pratique aptitude professionnelle								
Epreuve sur un terrain isolé de la circulation								
L'examen pratique a été subi avec un véhicul	le de la catégorie ou sous-catégorie :							
C1 C1E C	CE D1 D1E D DE							
Numéro d'agrément et cachet du centre	Le préposé du centre d'examen :							
d'examen :	Nom:							
	Prénom :							
	Fielion .							
	Date et Signature :							
Numéro de dossier du candidat :								

Vias institute Page 10 sur 13

Annexe 6

Vias institute Page 11 sur 13

Royaume de Belgique

CERTIFICAT DE FORMATION CONTINUE

Ce certificat est délivré en Belgique conformément à la Directive européenne n° 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 et sur base de l'article 45 de l'arrêté royal du 4 mai 2007 relatif au permis de conduire, à l'aptitude professionnelle et à la formation continue des conducteurs de véhicules des catégories C, C+E, D, D+E et des sous-catégories C1, C1+E, D1, D1+E

conducteurs de véhicules des catégories C, C+E, D, D+E et des sous-catégories C1, C1+E, D1, D1+E.					
CENTRE DE FORMATION ORGANISANT LA FORMATION CONTINUE					
<u>DÉNOMINATION</u> :					
(Dénomination complète de la personne juridique ou nom et prénom de la personne physique)					
ADRESSE:					
Rue, numéro et boîte :					
Code postal : Commune :					
Pays:					
NUMERO D'AGREMENT:					
CACHET:					
CANDIDAT					
Nom et prénom :					
Date et lieu de naissance :					
Adresse (rue, numéro et boîte) :					
Code postal et commune :					
N° registre national :					
Pays (autre que Belgique) :					
N° permis de conduire (si non-résident en Belgique) :					
MODULE DE FORMATION CONTINUE					
Intitulé du module :					
Numéro du module :					
Date à laquelle le module a été suivi :					

(Bitter les mentions inutiles)
Vias institute

Points de crédit obtenus :

7

14

21

28

35

